

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n° 65-2017**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	22/09/2017
Présents	13
Absents	10
Procurations	5
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux septembre deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **vingt-neuf septembre deux mille dix-sept à dix-huit heures**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procurations** : DILLON Valérie à GARCIA Pierre, ROUGÉ Pierre à CAUX Xavier, VIDAL Candy à CATALA Fabien, MARIEIRO Fabienne à ALBAN Marie-Françoise, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole.

**Absents** : DILLON Valérie, ROUGÉ Pierre, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame SARRAIL Claudine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Emprunt annuel**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire, comme chaque année, de contracter l'emprunt correspondant aux dépenses d'investissement de la collectivité.

Monsieur Pierre GARCIA, adjoint aux finances, précise que 5 établissements bancaires ont répondu à la consultation. La Commission des Finances s'est réunie le 26 septembre afin d'étudier les offres reçues, répondant à une demande de 400 000 € sur 15 ans, et propose de retenir la Banque Postale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Adopte** la proposition de la Banque Postale pour un montant de 400 000 € sur 15 ans, dont les caractéristiques principales sont :
  - Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01.12.2032 (cette tranche est mise en place lors du versement des fonds) ;
  - Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 21.11.2017, en une fois par versement automatique à cette date ;
  - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.69 % ;
  - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours ;
  - Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle ;
  - Mode d'investissement : constant ;
  - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
  - Commission d'engagement : 0.20 % du montant du contrat de prêt.
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Nicole QUILLIEN



1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2017

Application agréée E.legalite.com